



actualités / 02

les maisons identitaires
remarquables face à la
transition énergétique / 04

l'offre de services / 08

salle multiculturelle
à Rosbruck / 10

Permettez moi de vous témoigner dans ce premier éditorial à la fois du plaisir et de l'honneur de présider à la destinée du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Moselle depuis le 4 juin 2015, au lendemain du 35^{ème} anniversaire de sa création.

Si la Présidence du CAUE était mon choix, je tiens à remercier les administrateurs pour la confiance accordée, mon ambition étant de servir au mieux les attentes des élus, des professionnels et des habitants des territoires de la Moselle. Pour cela, je m'appuierai sur l'expérience acquise pour relever ensemble les nouvelles exigences sociétales.

La raison d'être du CAUE initié par le législateur en 1977 dans la loi sur l'architecture est d'apporter une approche qualitative pour valoriser le cadre de vie d'abord mis à mal par les trente glorieuses. C'est par une approche à la fois culturelle et technique qu'il procède, pour contribuer à une réponse raisonnée dans l'objectif d'améliorer la qualité architecturale et paysagère des projets. À cette fin, il s'adapte aux évolutions contextuelles. Et parmi les réformes en cours, le projet de loi relatif à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine (LCAP) prévu pour l'automne concernera le CAUE au premier chef.

Dans ce cadre, les professionnels du CAUE sont particulièrement attachés à cette mission d'amélioration du cadre de vie, laquelle se réalise notamment par des conseils gratuits, en toute neutralité, dans le respect de l'esprit et de la lettre voulue par le législateur. Ce rôle s'exerce à la fois pour les particuliers, mais aussi pour les communes et intercommunalités qui témoignent régulièrement de la qualité des réponses apportées pour qu'elles puissent définir leurs projets de façon éclairée.

En cela, le CAUE est un outil départemental essentiel, d'abord préfigurateur et aujourd'hui acteur de la dynamique du développement durable qui s'impose désormais à tous. Par son aide à la définition des projets, laquelle s'appuie sur l'identité des lieux, la prise en considération du cadre bâti et paysager, comme des besoins et usages nouveaux, il contribue au développement harmonieux des territoires.

Les architectes du CAUE sont précieux pour expliquer et préciser gratuitement aux élus, instructeurs et pétitionnaires le sens des obligations réglementaires qui jalonnent les projets de construction ou réhabilitation, mais aussi révéler les solutions qui s'offrent à eux. Nous devons veiller à ce que cette posture soit confirmée par la Loi LCAP car la tentation de certains de positionner le CAUE dans le processus de délivrance de certaines autorisations de construire serait en contradiction avec la neutralité du conseil jusqu'ici prodigué.

JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE

Afin de partager le thème des 32^{èmes} Journées du Patrimoine «le Patrimoine du XXI^{ème} siècle, une histoire d'avenir», le CAUE propose une réflexion sur les enjeux écologiques et thermiques, auxquels se confrontent tant le patrimoine architectural que la construction contemporaine en ce début de siècle. Le 18 septembre 2015, un itinéraire de découverte des «maisons identitaires et remarquables» entre Cattenom, Rodemack, Rettel et Montnach sera proposé. Renseignements : 03 87 74 46 06 ou sur le site internet : caue57.com

VOGADORS. JEUNE ARCHITECTURE CATALANE & BALÉAIRE

Cette exposition met en lumière l'architecture d'une

génération qui cherche à se réapproprier des valeurs traditionnelles porteuses de sens et de continuité pour les inscrire, à sa façon, dans le présent. Jusqu'au 28 août à la Maison de l'Architecture et de l'Environnement à Carcassonne. Renseignements : CAUE de l'Aude - 04 68 11 56 20.



UN BÂTIMENT, COMBIEN DE VIES

est une exposition à dimension éthique qui souhaite recentrer le débat sur la métamorphose du patrimoine moderne (mi XIX^e - fin XX^e), et notamment celui des Trente glorieuses, le moins considéré et le plus en danger car souvent jugé plus facilement renouvelable.

À voir jusqu'au 28 septembre 2015 à la Cité de

l'Architecture et du Patrimoine à Paris. Renseignements : 01 58 51 52 00 www.citechaillot.fr

LA RECONSTRUCTION DANS LE VAL DE LOIRE 1940 - 1953

Venez découvrir, pour la première fois, l'histoire et les particularités de la Reconstruction dans les «villes-ponts» du Val de Loire. Une exposition conçue en partenariat avec le CAUE du Loiret, en partenariat avec la Maison de l'Architecture du Centre - Val de Loire. Jusqu'au 27 septembre à Sully sur Loire. Renseignements : 02 38 54 13 98



S'APPROCHER AU PLUS PRÈS DES CHOSES

Maquettes d'étude, esquisses et plans d'exécution sont exposés à la Première Rue à Briey, et dévoilent la genèse de cinq réalisations de Gion A. Caminada en Suisse : l'ensemble de ses édifices pour le village de Vrin, une maison funéraire, un internat, la tour Reussdelta, une extension d'auberge à Valendas, et une maison forestière. Jusqu'au 18 septembre. Renseignements 03 82 20 28 55.

NOUVEAUTÉS EN DOC : LE KIOSQUE



UN BÂTIMENT, COMBIEN DE VIES ?

Cité de l'Architecture et du Patrimoine

Cet ouvrage, qui accompagne l'exposition proposée dans nos actualités, présente 72 projets choisis en Europe, dépassant l'exigence de la mise aux normes des bâtiments obsolètes ou de leur réhabilitation pour affirmer l'idée de la transformation comme acte de création à part entière. Il s'organise en huit sections thématiques, introduites chacune par le texte d'un architecte ou d'un critique.

développement durable : la microclimatologie, la maîtrise de l'énergie, l'hydrologie, les ambiances, la qualité de l'air, l'empreinte carbone et la biodiversité. Chaque enjeu est évalué en fonction des techniques expérimentales et numériques mises en œuvre, et des résultats



des différents dispositifs végétaux rencontrés en ville.

OÙ SE CACHE LA BIODIVERSITÉ EN VILLE ?

Editions Quae

La nature est de plus en plus présente dans la ville, non seulement parce qu'on y plante de plus en plus d'arbres, d'arbustes et de fleurs, mais surtout parce que la gestion des espaces verts et des jardins devient plus écologique. Les réponses aux 90 questions de ce livre permettront de ne plus simplement considérer la nature en ville comme une présence de verdure mais de la comprendre en tant que milieu complexe,



UNE VILLE VERTE

M. Musy

Ce livre propose un état de l'art pluridisciplinaire et systémique de l'influence du végétal urbain sur sept enjeux du

PERSPECTIVES

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Moselle

2, rue Jeanne d'Arc • CS 30001

Scy-Chazelles • 57 161 Moulins-les-Metz Cedex

Directeur de la publication : Ginette MAGRAS

Comité de rédaction : Frédérique AUCLAIR, Sandra GASPARD, Françoise HAMPE, Guénaëlle LE BRAS, Bernard MAFFERT, Nathalie THEIS.

Ont participé à ce numéro : Jean KAIL, Julian PIERRE

Imprimerie : L'HUILLIER S.A.

Dépôt légal : Juillet 2015

ISSN : 1285-2376.

Sauf mention contraire le crédit photographique est : CAUE de la Moselle. Imprimé sur papier recyclé écologique Oxygen.

2 | PERSPECTIVES | N°66 - juillet 2015 | CAUE MOSELLE |



JEAN-LOUIS JOLIN : ARCHITECTE PASSEUR

Samedi 6 juin, Jean-Louis Jolin est décédé. Il avait 80 ans. Né à Grenoble en 1935, il avait passé son enfance à Hautmont (Nord) avant d'entamer ses études en 1952, à l'Ecole nationale supérieure des Beaux-Arts de Paris. Architecte spécialisé en ouvrages d'art, il restera, pour les messins, l'auteur de l'immeuble «le Blason» au Pontiffroy, des bureaux de l'UEM, du siège du Républicain Lorrain et de l'Espace Serpenoise, de l'Agence de l'Eau et du port Saint-Marcel, entre autres. Jean-Louis Jolin était aussi un auteur prolifique, un passeur. Il aimait les textes et les images, avait multiplié les livres et les expositions, notamment sur la cathédrale de Metz, les ponts de Paris ou encore le Metz d'hier et d'aujourd'hui...

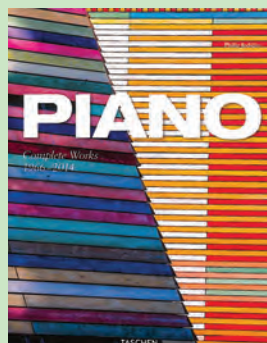
Il a également été administrateur du CAUE de 1983 à 1988, en tant que représentant de la profession.

PIANO, COMPLETE WORKS 1966-2014

Editions Taschen

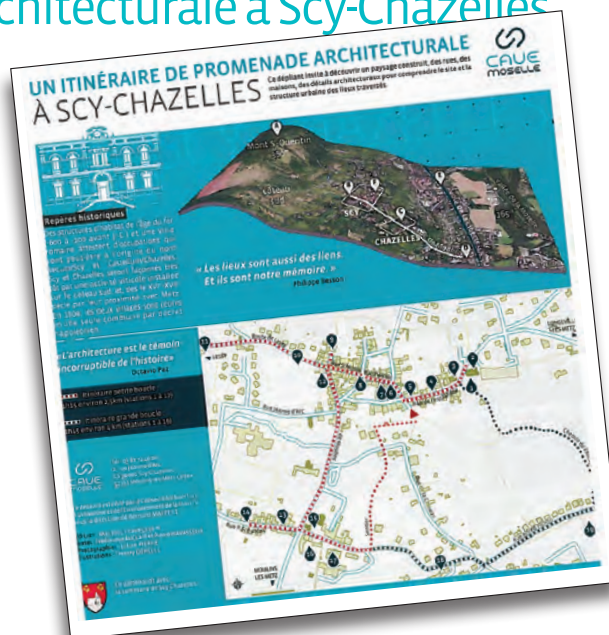
Cette monographie actualisée, illustrée de photographies, de dessins et de plans, couvre toute la carrière de Renzo Piano jusqu'à ce jour, et toutes les expressions de sa singulière esthétique.

Elle comprend de nouvelles photos de l'aile moderne de l'Art Institute de Chicago, de l'extension du Kimbelle Art Museum de Fort Worth, au Texas, ainsi qu'un avant-goût des projets qui l'occupent aujourd'hui, comme le Valetta City Gate de La Valetta, à Malte.



DR

Un itinéraire de promenade architecturale à Scy-Chazelles



L'OBJECTIF

Ce dépliant, édité avec la mairie de Scy-Chazelles, invite à découvrir un paysage construit, des rues, des maisons, des détails architecturaux pour comprendre le site et la structure urbaine des lieux traversés.

Deux itinéraires sont proposés :
une petite boucle de 2,5 km pour une
durée d'environ 1h15, et une grande
boucle de 4 km environ pour une
durée de 1h45.

Le départ a lieu sur l'Esplanade à
Scy-Chazelles, pour les deux circuits.

Depuis cette place, belvédère sur la vallée de la Moselle et sur la ville de Metz, sous le couvert des marronniers, la vue panoramique est à la fois ouverte et cadrée sur le paysage qui évolue en se rapprochant du parapet.

Vous découvrirez tour à tour, l'église Saint-Rémy, la mairie, des maisons «Renaissance», XVIII^e, style Louis Philippe, la maison de Robert Schuman, l'église fortifiée Saint-Quentin ou encore le parc de l'Archyre...

Accessibles par tous, le dépliant est disponible au CAUE de la Moselle, sur simple demande, ou à la mairie de Scy-Chazelles.

LES MAISONS IDENTITAIRES ET REMARQUABLES FACE A LA TRANSITION ENERGETIQUE



▲ Etat en 2013, avant travaux de rénovation

Tablettes, corniches et moulures en pierre de taille sont abattus, au profit de la fixation du polystyrène. ▼



Chantier de rénovation complète d'une maison urbaine de 1908, «identitaire et remarquable». Une rénovation peut être techniquement et thermiquement exemplaire, tout en constituant néanmoins une grave atteinte au patrimoine architectural, au sens culturel du terme.

▼ Etat en 2014, en cours de travaux. Le bâtiment est totalement revêtu de polystyrène graphité.



▲ Etat en 2015, après travaux

LES IMPERATIFS DE LA TRANSITION ENERGETIQUE

Ils sont globalement connus et nous les avons rappelés dans le numéro précédent de Perspectives (n°65). La France s'est engagée à réduire sa consommation d'énergie par quatre d'ici 2050.

Le logement est l'un des secteurs les plus consommateurs d'énergie, essentiellement en ce qui concerne le chauffage.

La «RT 2012» et la «RT existant» imposent des mesures destinées à la réduction drastique de ces consommations. La Loi sur la transition énergétique pour la croissance verte incite à la réalisation de travaux dans les

bâtiments existants à usage de logement, pour en améliorer les performances thermiques.

Des mesures fiscales et des incitations financières viennent encourager la mise en oeuvre de travaux de rénovation à caractère thermique.

De nombreux éléments de cette politique n'ont pas d'impact visuel sur nos paysages bâtis (changement de chaudière, isolation des combles, etc). Mais l'un des éléments phares de ce vaste chantier, l'isolation thermique par l'extérieur, est en mesure de produire un changement radical de l'aspect extérieur des bâtiments, et par-delà de l'image des villes et villages.

LES LIMITES REGLEMENTAIRES, PHYSIQUES ET ARCHITECTONIQUES

Face à ces impératifs absolus, faut-il accepter l'altération radicale du patrimoine bâti ancien, témoin majeur de notre histoire et de notre civilisation ?

Le bâtiment ancien est soumis à la «Réglementation Thermique Existant». Dans le cas de bâtiments achevés avant 1948, l'amélioration thermique se fait à l'initiative du propriétaire, progressivement, en fonction des budgets disponibles, «élément par élément», avec un niveau de performance imposé. La Loi sur la transition énergétique pour la croissance verte, en cours

d'adoption à ce jour, ne devrait pas remettre en cause ces dispositions. En revanche, les articles 3 et 5 de ce projet de Loi prévoient des dérogations aux règlements d'urbanisme pour faciliter l'isolation thermique par l'extérieur ; elles seront définies par un Décret en Conseil d'Etat.

La Loi n'en restreint pas pour autant les transformations d'aspect regrettables, à l'initiative des propriétaires. Actuellement, face à ces initiatives, trois grandes limites à l'emballage systématique des bâtiments anciens sont posées :

- les limites réglementaires
- les limites physiques
- les limites architectoniques

PLEIN CHAMP SUR...

Les limites réglementaires sont (et sous réserves des décrets à venir) posées par les Secteurs Sauvegardés et les périmètres de protection des Monuments Historiques ; certains documents d'urbanisme, notamment les P.L.U. , intègrent des articles visant à préserver l'aspect des bâtiments.

Les limites physiques sont une réalité qui s'impose dans tout bâtiment ancien, (de qualité ou déjà dénaturé) du fait du mode de construction et de la nature des matériaux. Notamment, l'humidité présente dans les murs, si elle est emprisonnée, provoquera à moyen terme de graves désordres dans les structures. Or cette question est toujours éludée.

Les limites architectoniques, ou patrimoniales, restent à définir, car le bâtiment ancien n'est pas un groupe homogène, loin s'en faut et un discours général n'est pas de mise.

L'HABITAT ANCIEN ET SA DIVERSITÉ

L'habitat ancien d'avant 1948 représente aujourd'hui 25 % du parc de logement total en Lorraine. Les statistiques ne font pas état de la part de maisons d'intérêt patrimonial et culturel (à divers degrés) et de la part de maisons anciennes très transformées. Bâti rural et bâti urbain, maisons de grande ou de faible qualité architecturale, maisons intactes ou très transformées, sont à appréhender selon leur état et leur contexte.

LA NECESSAIRE RECONNAISSANCE PATRIMONIALE

Il s'agit donc aujourd'hui de travailler à une grille de «reconnaissance patrimoniale» des bâtiments, selon une hiérarchie de valeurs, et à porter à la connaissance des propriétaires. De manière sommaire, distinguons dès à présent deux catégories opposées, les maisons anciennes transformées et les maisons anciennes intactes, «identitaires et remarquables». Intermédiaires, de nombreux bâtiments sont partiellement dénaturés, laissant encore apparaître des éléments patrimoniaux.

LE CONCEPT DE MAISON IDENTITAIRE ET REMARQUABLE

À la demande de deux communautés de communes, le C.A.U.E. de la Moselle a défini le concept de «maison identitaire et remarquable» et en a fait l'inventaire exhaustif sur ces territoires. Ont été considérées comme «remarquables et identitaires» toutes les maisons (habitées ou non) n'ayant pas subi de dénaturation irréversible de leur état

▼ *Maison identitaire et remarquable inhabitée, apte à une réhabilitation intérieure et à une restauration extérieure exemplaire après résorption de la dénaturation créée par le portail de garage à droite.*



d'origine et aptes à une restauration extérieure lors d'un ravalement.

620 maisons ont ainsi été recensées soit environ 4 % du nombre total de logements de ces deux territoires. Part ténue du parc de logements, mais part majeure du patrimoine architectural et culturel, les maisons identitaires et remarquables ainsi définies doivent aussi être adaptées aux impératifs de la transition énergétique. Mais ceci selon des méthodes spécifiques, qui puissent garantir la pérennité de leurs qualités architectoniques.

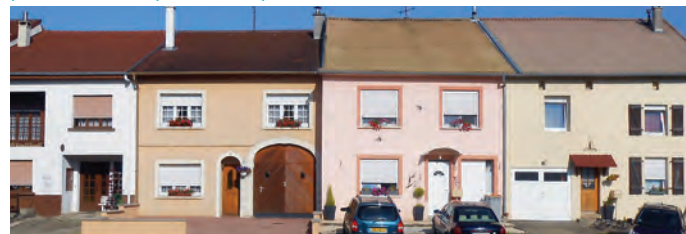
▼ *Maison identitaire et remarquable du milieu du XVIII^{ème} siècle, aux façades*



LE CAS DES MAISONS ANCIENNES TRANSFORMÉES

Généralement transformées depuis l'après-guerre, ces maisons ne présentent plus rien de leur état his-

▼ *Ensemble de maisons anciennes des XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles, transformées durant la seconde moitié du XX^{ème} siècle. Elles ont perdu tous leurs composants historiques.*



torique. À observer les fronts bâtis, il apparaît qu'elles constituent un groupe important en nombre. Elles pourraient librement recevoir un habillage extérieur à caractère thermique, (sous réserve de maîtrise des paramètres physiques), réelle opportunité de requalification et de création architecturale, idéalement de manière coordonnée.

LES THÉORIES À L'ÉPREUVE DE LA RÉALITÉ

Les méthodes et logiciels de calcul des performances énergétiques ne sont à ce jour toujours pas adaptés aux réalités du bâtiment ancien et offrent une vision tronquée de ses performances réelles. La transition énergétique maîtrisée et le confort intérieur dans le bâti ancien patrimonial est un délicat équilibre entre plusieurs composants, l'isolation des murs, la ventilation contrôlée et l'étanchéité à l'air, la production de chaleur, le contrôle de l'humidité et des points de rosée, etc. Cette maîtrise suppose une étude précise et une intervention globale, en amont d'une rénovation complète. Dans la réalité des faits, le calendrier idéal d'une rénovation complète et cohérente est souvent une théorie. C'est assez rarement

Le bâtiment d'après 1948

Le bâtiment d'après-guerre est édifié de manière très différente des pratiques antérieures. Par convention, 1948 marque cette rupture qui est évidemment bien moins nette dans les faits. Récente, cette période de production architecturale massive nécessite également un travail de «reconnaissance patrimoniale». Toutefois la question de la modification d'aspect par l'isolation thermique extérieure est moins sensible sur ces bâtiments, offrant même parfois l'opportunité d'une réelle requalification architecturale.



▲ Metz. Deux types d'immeubles urbains d'après 1948, situés aux abords de la cathédrale, rénovés par isolation

Le projet PAGE 45+

Conduit par l'association internationale Ruralité Environnement Développement et l'Union Régionale des C.A.U.E. de Lorraine, le projet PAGE 45+ cherche à identifier de bonnes pratiques en matière d'amélioration des performances énergétiques et de préservation architecturale de bâtiments construits après 1945 et de les mettre en valeur.

Un colloque conclusif se tiendra le 16 octobre 2015 à Montigny-les-Metz.



celui qui peut être porté par les propriétaires, qui phasent les travaux en fonction de leurs priorités et de leurs moyens. S'agissant de maisons habitées et constamment entretenues, la remise en cause des équipements intérieurs pour des travaux visant à l'amélioration des performances énergétiques n'est pas audible. L'isolation thermique extérieure est alors privilégiée, couplée à un ravalement ; l'effet d'aubaine des dispositions fiscales joue pleinement. S'agissant de maisons à rénover totalement ou partiellement, la perte de surface habitable liée à une isolation intérieure est généralement évoquée pour privilégier une isolation par l'extérieur.

LES ADAPTATIONS POSSIBLES

L'habitat a toujours évolué dans sa forme en fonction des contraintes des époques, ceci parfois radicalement et sans nostalgie. L'adaptation est, comme en tous domaines, un gage de survie. La sensibilité patrimoniale développée au cours du XX^{ème} siècle a changé la donne et en théorie on souhaiterait conserver ou rétablir les édifices patrimoniaux dans des dispositions idéales. Il convient toutefois d'accepter des concessions dans un équilibre juste entre la préservation de la substance architecturale et l'implantation d'éléments et de matériaux destinés à adapter les bâtiments aux défis de l'époque. Isolation intérieure et modes de chauffage, systèmes de ventilation, fenêtres

isolantes performantes, panneaux solaires sur toits, etc. C'est-à-dire distinguer l'essentiel (la substance architecturale) et le transitoire (fermetures et éléments rapportés). Les éléments transitoires très visibles doivent toutefois trouver une place juste dans la composition générale des bâtiments et des façades.



▲ Batterie de compresseurs aérothermiques, émergeant sur les toits d'un village lorrain. Certes pas de la meilleure facture, mais situés sur le versant arrière, ils n'apparaissent pas dans la vue de face de la maison du XVIII^{ème} siècle qu'ils équipent. Comme d'autres, ces éléments disparaîtront un jour, en fonction des évolutions techniques.

▼ Maison de village dont la toiture intègre une ample surface de panneaux solaires.



▲ Maison identitaire et remarquable, du début du XVIII^{ème} siècle, scrupuleusement restaurée en intérieur et extérieur. Isolation thermique intérieure en laine de chanvre, chauffage par aérothermie, n'impactent pas l'aspect du bâtiment. Les capteurs solaires, généralement posés sur le toit, prennent ici place sur le sol du jardin.

LES ATOUTS DU BATI ANCIEN ET LES SOLUTIONS

En regard de ses performances énergétiques et de son entretien général, le bâtiment ancien nécessite une approche spécifique. Cependant, la connaissance et les savoir-faire ancestraux du bâti ancien ont disparus des pratiques artisanales actuelles. La documentation ATHEBA (voir encart page 7) fait le point sur le sujet. Le bâti ancien ne manque pas d'atouts particuliers, dûs aux spécificités de ses matériaux et de sa morphologie.

Parmi les atouts essentiels et quasi constants, citons :

- la compacité des formes,
- la mitoyenneté des constructions, et les faibles surfaces des façades,
- l'inertie des matériaux et leur capacité de stockage de la chaleur.

▼ Le bâti urbain ancien en général ainsi que le bâti rural en Lorraine est essentiellement mitoyen. Les maisons sont étroites et profondes, présentant sur l'extérieur environ seulement 25% des ses parois, atout thermique indéniable.



Les solutions résident dans la scrupuleuse prise en compte de ces atouts et spécificités, en association avec les techniques actuelles tout comme avec des méthodes ancestrales consolidées. Mais force est de reconnaître que nous sommes dans une époque d'expériences et de recherches.

PLEIN CHAMP SUR...

L'isolation des parois par l'intérieur peut se faire de manière classique, avec divers isolants, laine de verre, de roche ou de bois dès lors qu'ils sont compatibles avec l'état des murs.



▲ Chantier d'isolation thermique de combles, avec laine de bois soufflée derrière les parements de plaques de plâtre.

Le doublage des murs par des matériaux inertes et à bon rendement thermique, tels que béton cellulaire ou brique monomur mince, avec une lame d'air entre le mur et l'isolant, apporte une bonne réponse. Toutefois, il en résulte une significative réduction des proportions intérieures.



▲ Laine de bois

▲ Ouate de cellulose

L'une des solutions adéquates et efficaces envisageables à ce jour vient de l'usage combiné de deux matériaux d'emploi pluri-millénaire, le chanvre et la chaux. L'isolation thermique des murs à l'aide d'un mortier isolant chanvre-chaux permet de bénéficier du rayonnement des murs, de conserver la proportion initiale

des locaux, et de restituer l'aspect architectonique des parois.

Le chauffage par le sol, idéalement alimenté par géothermie, permet aussi l'isolation thermique des sols et l'assèchement des parties basses humides. Lorsque c'est possible, le chauffage au bois viendra compléter le dispositif, aux périodes les plus froides. Son fort rayonnement augmentera la sensation de confort des personnes.



▲ Les dispositifs de chauffage par le sol permettent de façon concomitante l'isolation thermique du sol (trop souvent oubliée) et l'assèchement des parties humides, éléments clés du confort intérieur.

LA CHAUX ET LE CHANVRE

D'emploi pluri-millénaire dans le bâtiment, la chaux et le chanvre sont des matériaux issus de la nature.

La chaux, mise au point à l'époque romaine, résulte de la cuisson de pierres calcaires à très haute température.

Elle sert de liant aux sables pour la réalisation des mortiers à bâtir et à enduire les murs, ainsi qu'aux badigeons pour le ravalement des murs intérieurs et extérieurs.

La chaux est ainsi intimement liée à toute l'histoire de l'architecture des peuples d'Europe. Le chanvre est une plante annuelle cultivée en Europe depuis l'époque celtique. Largement utilisé dans le textile, il fut aussi valorisé dans le bâti traditionnel de certaines régions en liant des torchis.



▲ Maison identitaire et remarquable, du milieu du XVIII^{ème} siècle. Elle est soumise à la Réglementation Thermique 2007.

L'amélioration thermique se fait à l'initiative du propriétaire, en fonction des budgets disponibles, «élément par élément», avec un niveau de performance imposé.

La Loi sur la Transition Énergétique Pour La Croissance Verte, en cours d'adoption, ne devrait pas remettre en cause ces dispositions.

Les fenêtres neuves en bois intègrent des doubles vitrages isolants et des joints d'étanchéité, mais sont réalisées sur le modèle des anciennes, avec restitution des moulures et réemploi des anciennes crémones et charnières. La rénovation de la toiture d'ardoise a été l'occasion de réaliser l'isolation des deux niveaux de combles, en sous-œuvre de la volige de bois.

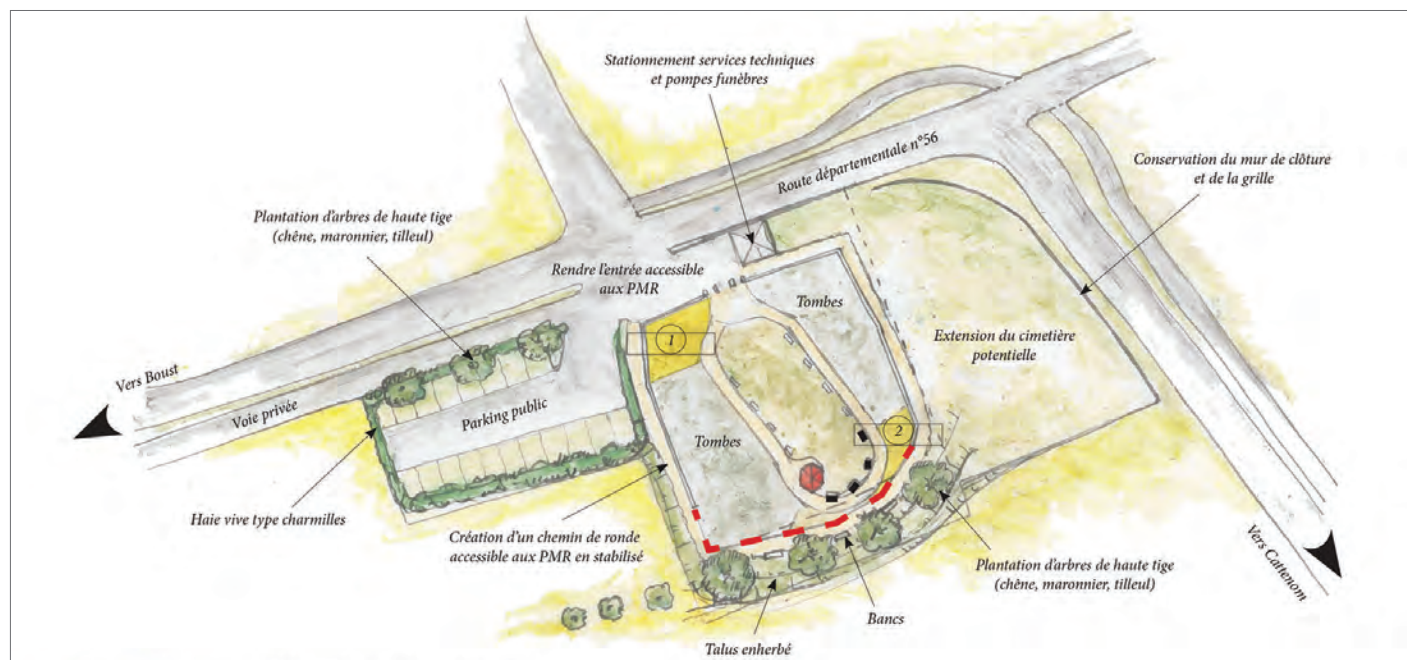
Le ravalement a été respectueux des dispositions d'origine. Réfection complète de l'enduit au mortier de sable et de chaux, puis application d'un badigeon de chaux teinté d'ocre.

Au fil de la rénovation intérieure des pièces d'habitations, l'isolation thermique des parois pourra se faire par laine de bois ou de chanvre derrière des lambris historiques ou contemporains, ou par un enduit de chaux et de chanvre garni d'un badigeon de chaux décoratif. Les sols, dalles de pierre, parquets bois ou carrelages anciens, seront idéalement posés sur un système de chauffage par le sol, contribuant à l'assèchement du bâtiment.

La documentation ATHEBA

La connaissance et les savoir-faire ancestraux spécifiques du bâti ancien ont disparus des pratiques artisanales. Pour y pallier, et face aux enjeux actuels, des recherches récentes ont abouti à la documentation ATHEBA, comme Amélioration Thermique du Bâti Ancien. Elle synthétise en treize fiches techniques claires des connaissances pointues sur le comportement thermique et hygrométrique du bâti ancien, ceci dans le cadre des rénovations à caractère énergétique et dans un souci de préservation du patrimoine architectural. Cette documentation est le fruit d'une collaboration entre Maisons Paysannes de France, la Fondation du Patrimoine, le Ministère de la Culture, la Fédération Française du Bâtiment, la CAPEB et les Architectes du Patrimoine. Ces fiches peuvent être consultées au centre de documentation du CAUE, ou téléchargées sur les sites internet de ces différentes instances.

L'OFFRE DU CAUE, LE CONSEIL AUX COLLECTIVITÉS



▲ Conseil pour l'aménagement du cimetière et de ses abords

Créé par la «loi sur l'architecture de 1977», la vocation première des CAUE est de conseiller, sensibiliser les particuliers et les collectivités sur les questions de l'architecture, de l'urbanisme, du paysage et de l'environnement. Le conseil occupe une place centrale avec 80 demandes traitées sur l'année 2014 par le CAUE de la Moselle, pour les seules communes et leurs groupements. Le conseil n'est pas un acte de maîtrise d'œuvre : gratuit, il en est le préalable indispensable, en apportant un regard neutre.

Qu'est-ce que le «conseil du CAUE» ? Qu'apporte-t-il aux élus ?

Le «conseil du CAUE» est un outil à la disposition des collectivités et de leurs groupements, destiné à apporter un regard professionnel sur des questions architecturales, urbaines et patrimoniales. L'architecte conseiller est présent aux côtés des élus et de leurs techniciens pour les éclairer sur les qualités de leur patrimoine, les conditions et les modalités de réalisation de leurs projets.

Dans une démarche pédagogique, le regard du professionnel du CAUE est neutre, exempt de tout intérêt financier. Le conseil clarifie les intentions initiales, replace les questions dans un contexte élargi, justifie les besoins dans une conjoncture d'ensemble. Ce document devient alors un socle pour les élus, sur lequel ils peuvent s'appuyer afin de prendre les décisions relevant de leurs responsabilités. La collectivité peut ainsi communiquer et argumenter sur un projet auprès

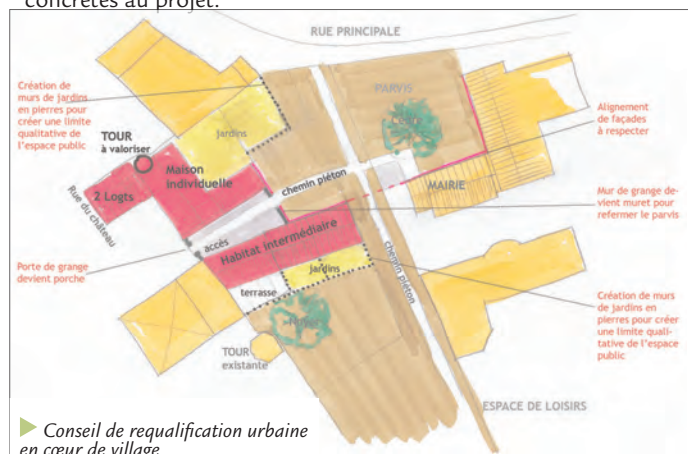
de ses administrés, et des organismes qui sauront les soutenir.

Cette aide à la décision prend tout son sens dès lors qu'elle s'exerce le plus en amont possible du projet : les réflexions préalables ne sont ainsi pas contraintes par des actions déjà engagées. Les échanges et les débats enrichissent les faisabilités du projet ; ce regard d'analyse neutre peut alors réorienter la collectivité vers des besoins, des modalités de réalisation, et une exigence de qualité qui n'avaient

pas été envisagés, mais éventuellement plus en cohérence avec les attentes des élus.

Comment se déroule le conseil avec la collectivité ?

- La collectivité territoriale exprime ses interrogations par une **demande officielle** au CAUE —courrier, email—, en joignant les documents déjà disponibles.
- L'**architecte-conseiller échange avec les élus sur place**, prend connaissance des lieux, collecte les informations nécessaires, et **donne un premier conseil oral**.
- Un **conseil écrit** est ensuite adressé à la collectivité. Il **repren**d les éléments essentiels d'aide à la décision : il reformule les thèmes abordés lors des échanges, synthétise les données collectées, s'enrichit de recherches complémentaires utiles au développement du projet, apporte des hypothèses concrètes au projet.



- Au besoin, pour clarifier le travail et les conclusions du conseil, l'**architecte conseiller** est à disposition pour **animer une réunion de présentation aux élus**.

Quel est le contenu du conseil ?

Les thèmes abordés couvrent l'**ensemble des compétences de la collectivité relatives à l'aménagement**, et notamment :

- la construction ;
- la rénovation ou le ravalement d'un bâtiment public ;
- l'aménagement d'espaces publics ;
- l'amélioration et la préservation du cadre de vie ;
- la création d'un nouveau quartier ou d'une extension de village ;
- la planification urbaine et les règles d'urbanisme s'y rapportant ;
- la valorisation des espaces naturels ou paysagers.



▲ Création d'un nouveau péricolaire et restructuration du groupe scolaire en cœur de village

Le **conseil est adapté selon la nature et la complexité** du questionnement. Dans l'exemple d'une construction, il reprend certains points incontournables pour un projet :

- l'analyse des qualités des sites pressentis (paysage, environnement, impact social...),
- l'analyse du bâti existant, des qualités patrimoniales en cas de réhabilitation,
- la faisabilité, la pertinence architecturale et urbaine, par des schémas argumentés,
- la présentation d'opérations comparables afin de stimuler les réflexions et les choix,
- le planning courant d'une opération similaire, afin de vérifier sa compatibilité avec les délais attendus,
- les étapes clés d'un projet,

la prochaine procédure à engager,

- l'approche globale du coût du projet, par comparatif d'opérations,
- le rôle et la responsabilité du maître d'ouvrage.

Le conseil du CAUE, pour qui ? Le conseil du CAUE est gratuit pour toutes les communes et leurs groupements.

Il ouvre l'opportunité d'un accompagnement approfondi pour les collectivités adhérentes, comme par exemple pour un projet de construction. Le «pré-programme du CAUE» reprendra les intentions et les besoins sur lequel les élus et l'assistant à maîtrise d'ouvrage pourront finaliser le programme pour consulter les maîtres d'œuvre.

SALLE MULTICULTURELLE ET COMMUNAUTAIRE À ROSBRUCK



Située dans le Parc Municipal du Hambusch à Rosbruck, la Salle Multiculturelle et Communautaire a pour objectifs de créer une véritable animation dans la vie du village et de ses environs, de regrouper différentes activités et de proposer aux associations un lieu de vie pérenne. Cette réalisation s'appuie sur une démarche de Haute Qualité Environnementale plus poussée que la Réglementation Thermique (RT 2005) applicable au moment de la réalisation du projet.

Le site forestier

Il s'étend au sud de la commune, entre l'autoroute et Cocheren. Le terrain, boisé et pentu, ne possède pas d'arbres protégés. Un chemin piétonnier en schiste rouge le traverse. Cet espace côtoie un terrain de foot et son clubhouse, une maison forestière, une plate forme de jeux pour les enfants et les habitations du hameau des Genêts.

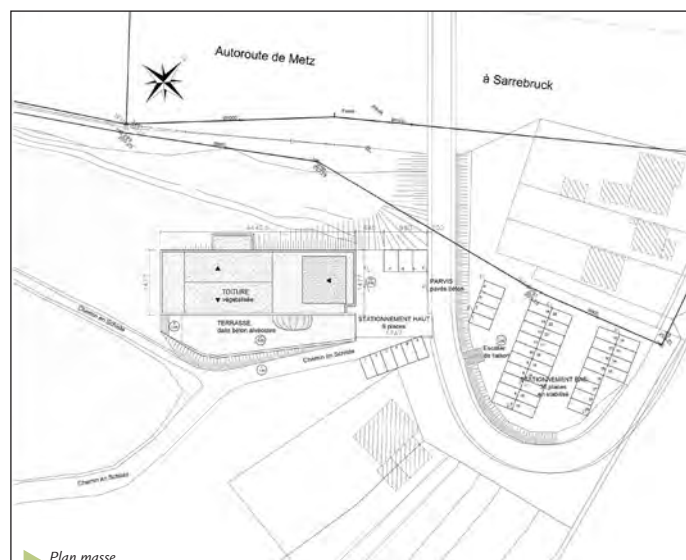
Le programme

La commune a fait appel aux conseils du CAUE dès 2006 pour l'étude de faisabilité, la programmation et le choix de la procédure de sélection du

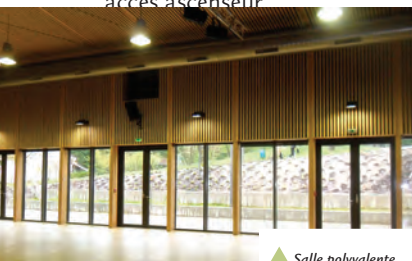
maître d'œuvre (concours). Elle a ainsi défini avec les Présidents des associations une programmation qui veille à l'insertion du complexe dans le paysage forestier, s'appuie sur les déplacements doux existants et qui soit économe en énergie.

Le projet

réalisé par les architectes Denis ANTOINE (architecte mandataire de Saint-Avold), J.C. GREBERT et R. ALZINGRE (Strasbourg) a été implanté à flanc de colline de manière à minimiser l'intervention sur le terrain. La construction se déploie sur deux niveaux :



- en rez-de-chaussée : un grand hall, une salle polyvalente avec une scène intégrée et des rangements, un coin bar, une cuisine fermée, un bureau, un vestiaire, des sanitaires et un accès ascenseur



▲ Salle polyvalente

- à l'étage : une salle d'activités, des vestiaires, une salle de réunion, un local technique, une loge et une salle de régie (pour la salle polyvalente du rez-de-chaussée).



▲ Salle d'activités

Sa volumétrie rectangulaire longue et étroite est précédée d'un parvis, liaison avec la route d'accès. La façade «aveugle» exposée au nord, côté autoroute, est faiblement perçue grâce au filtre végétal conservé et renforcé. Côté sud, une terrasse file le long du bâtiment et se termine en gradins sur la pente naturelle.

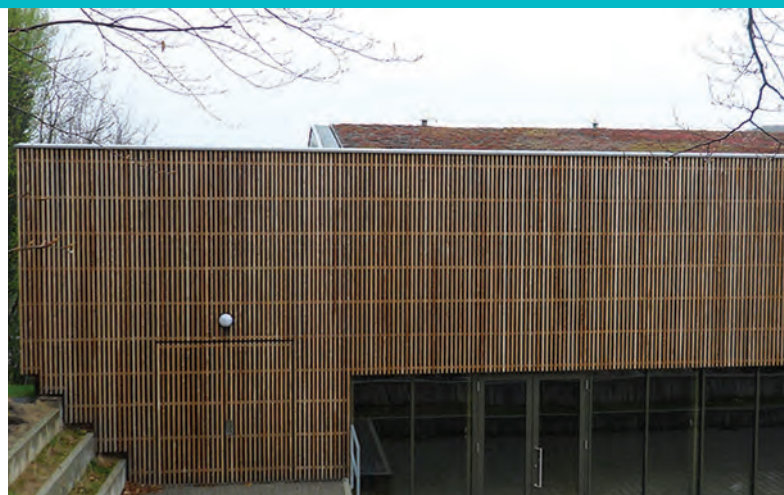
La partie arrière du projet est construite avec une ossature en bois de Mélèze double hauteur sur un niveau tandis que la partie avant est en béton sur deux niveaux.

La performance thermique

Une démarche environnementale a été suivie dès la conception du projet afin d'atteindre la qualification de «Bâtiment Basse Consommation» selon le label Effinergie. Il cible une consommation énergétique prévisionnelle à 84 kWh/m² SHON/an (selon la Réglementation Thermique 2005).

Aux principes bioclimatiques du projet (orientation, implantation) sont associés :

- un système de rafraîchissement naturel par un puit canadien (réseau de conduits avec circulation d'air frais enterré à 1,50 m dans le sol et sortie de l'air plus chaud en partie haute : effet cheminée) proposant un confort d'été sans recourir à la climatisation, consommatrice d'énergie.
- une pompe à chaleur air/air
- une toiture végétalisée (90 mm de substrat) appliquée sur une enveloppe sur-isolée (laine de roche) permettant une plus grande inertie thermique et réduisant la température de surface de l'enveloppe du bâtiment
- la présence d'arbres à feuilles caduques au sud offrant un filtre solaire naturel.



▲ Toiture végétalisée



▲ Détail bardage acier

FICHE TECHNIQUE

MAÎTRE D'OUVRAGE :
Commune de Rosbruck

MAÎTRE D'ŒUVRE :
D. ANTOINE (architecte mandataire)
ET J.C. GREBERT ET R. ALZINGRE
(architectes)

COÛT DE L'OPÉRATION :
1 865 164 € HT (valeur 2009)

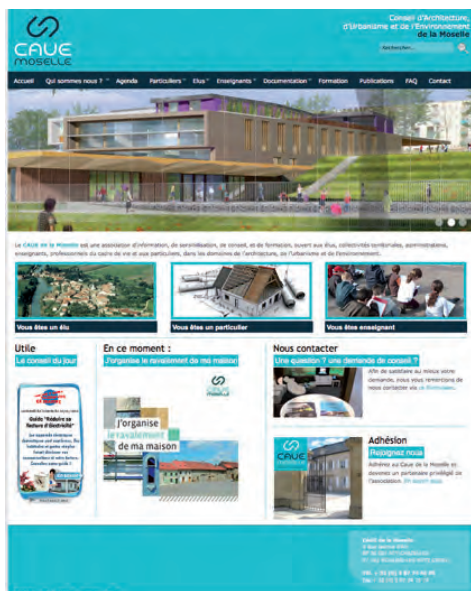
SHON :
897 m²

DÉBUT DES TRAVAUX :
Juin 2009

LIVRAISON :
Décembre 2011

Retrouvez l'actualité et toute l'information
dans les domaines de l'architecture,
de l'urbanisme et de l'environnement
sur notre site internet :

<http://www.caue57.com>



ACCUEIL DU PUBLIC

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
Mercredi de 9h00 à 12h00

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Moselle

2, rue Jeanne d'Arc • CS 30001 • Scy-Chazelles • 57 161 Moulins-les-Metz Cedex • tél : 03 87 74 46 06 • fax : 03 87 74 75 74
Email : contact@caue57.com • www.caue57.com